

L'an deux mil seize et le vingt-quatre du mois de Mai à 19 H, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY, Maire.

Présents : MM. GONSETTE Françoise, SCOMPARIN Alain, LAISNEY Marylise, LABEYRIE Jean-Pierre, LAUSSU Jean-Jacques, MARLIANGEAS Jean-Loup, PERNIN Martine, BOURMONT Dominique, PONTÉ Nathalie, DESBIEYS Max , PERON Kelly, LAFITTE Robert, BURGUBURU Catherine.

Absents excusés: MM. JAMMES Dany (procuration Pierre FROUSTEY), THOUIN Lisette (procuration à LAISNEY Marylise), DUTEN Sylvie, COUTURE Marie-Odile (procuration à BURGUBURU Catherine), DELORT Christian (procuration à LAFITTE Robert) .

Secrétaire de séance : Mme PERON Kelly

Le Compte rendu de la séance du 25 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire salue la présence du conseil municipal des jeunes et leurs parents.

1- FINANCES

a) Décision modificative budgétaire n° 1 :

- Augmentation de l'opération bornes incendie
par diminution de l'opération aménagement paysager : 2.000 €

Vote : Unanimité Pour

b) Participations / Subventions :

- Une participation financière de 3.000 € est allouée à la commune de Moliets pour l'organisation du festival d'Arts qui se déroulera les 22 et 23 octobre sur les communes de Moliets, Azur, Messanges et Vieux-Boucau.
- Une participation de 50 € est allouée au conseil municipal des jeunes pour l'organisation d'une journée inter générationnelle.
- Les associations : « La Voix des Boucalais » et « MACS Natation » reçoivent une subvention de fonctionnement de 200 € chacune, le « Surf Club » de Vieux-Boucau 2.000 € pour l'organisation de la compétition de long board des 3 - 4 et 5 juin prochains .

Vote : Unanimité Pour

c) Participation au congrès des maires :

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais d'inscription et le transport des élus au congrès des maires 2016.

A noter que les frais d'hébergement et de repas seront à la charge des élus.

Vote : 14 Pour

4 Abstentions Mrs LAFITTE, DELORT - Mmes COUTURE, BURGUBURU.

2- PERSONNEL

a) Création de deux postes d'emploi d'avenir :

Afin de donner leur chance à deux jeunes de 20 et 24 ans, non diplômés et sans emploi, M. Le Maire propose de créer deux postes d'emplois d'avenir affectés aux services techniques.

Il s'agit de remplacer deux emplois saisonniers par deux emplois d'avenir à l'année, afin de favoriser l'insertion de ces jeunes dans le monde du travail et leur apporter une qualification professionnelle.

Ces postes seront pérennisés à l'issue du contrat si les jeunes répondent aux objectifs fixés.

Un tuteur aura pour mission de les accompagner et de faciliter leur intégration professionnelle.

L'emploi des jeunes est un axe fort de l'action municipale, comme il l'a été en son temps avec les autres dispositifs d'insertion des jeunes dans emploi.

D'autres recrutements de ce type pourront être proposés à moyen terme.

La conduite de ce dossier a pu être menée à bien avec l'aide des responsables de pôle emploi, de la mission locale et du Centre de Gestion des personnels communaux.

Il est précisé que l'emploi de ces deux agents dans le cadre de ce dispositif n'a pas d'incidence budgétaire par rapport à deux emplois saisonniers.

Vote : Unanimité Pour

b) Surveillance des plages : (information)

Initialement prévu de 7 CRS, l'effectif a été ramené à 5 agents mis à disposition par l'Etat.

En conséquence, la commune a recruté deux MNS agents communaux supplémentaires .

3- INTERCOMMUNALITE

a) SYDEC :

Dans le cadre du programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public, élaboré en 2014, des travaux sont prévus :

1) avenue de Gao, parking du courant et rue des marsouins.

- Montant total estimatif :	136.115 €
à la charge de la commune :	47.351 €
subvention :	88.764 €

2) entre le fronton et le parking du marché.

- Montant estimatif :	9.308 €
à la charge de la commune :	2.826 €
subvention :	6.482 €

Vote : Unanimité Pour

b) SYNDICAT MIXTE DE SURVEILLANCE DES BAIGNADES LANDAISES : (SMGBL)

Le conseil municipal accepte l'adhésion du Syndicat des communes de Léon, Lit-et-Mixe , Saint-Julien et Vielle-Saint-Girons .

Vote : Unanimité Pour

4- TRAVAUX

a) Centre bourg phase 1 :

Le conseil municipal entérine la convention à intervenir entre le département et la commune, déléguant la maîtrise d'ouvrage des travaux du RD 652, et définissant le fonds de concours versé par le département.

Monsieur LAFITTE souhaite que les demi-sphères placées à l'entrée du village soient retirées, car dangereuses.

Il est précisé que ce dispositif est temporaire afin de marquer les surfaces autorisées des terrasses commerciales .

Vote : Unanimité Pour.

b) Centre bourg phase 2 :

Monsieur Le Maire présente l'avant-projet de la phase 2 comportant :

- La création d'un axe vert, piéton et cyclable, sécurisé dans le secteur arènes.
- La création d'une voie fluide traversant l'esplanade, complétée par un réseau de voies secondaires partagées.
- La remise à niveau de l'ensemble de l'esplanade pour un usage de personnes à mobilité réduite.
- La végétalisation de la totalité du secteur.
- La création d'un îlot loisirs.

La réalisation du projet, estimé à 1,8 million d'euros, sera subordonnée aux financements sollicités auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Vote : 14 Pour

4 Abstentions Mrs LAFITTE, DELORT - Mmes COUTURE, BURGUBURU.

c) Point d'étape Plan Plage : (information)

Monsieur Le Maire présente les premières orientations de travail du cabinet Michèle et Miquel, chargé de maîtrise d'œuvre du Plan Plage.

Le périmètre défini par la commune comprend :

- Un secteur centre : accès plage centrale

Le cabinet propose de créer une place publique piétonne bordée de services et de commerces et ombragée par une ombrière, de réorganiser des parkings végétalisés, d'agrandir les stationnements vélos et de restaurer la dune en la végétalisant.

- Un secteur nord : accès plage nord

Le cabinet propose de créer une place publique, d'aménager un belvédère au-dessus du poste de secours , de restaurer la dune et d'étirer le parking le long de l'avenue des dunes.

- Un secteur sud : accès plage de l'estacade

Il est proposé la création d'une esplanade piétonne, en été, avec kiosques et commerces . Le sol, légèrement incliné de l'ordre de 2%, permettrait de créer une surélévation en limite de plage qui ferait office de piège à sable.

Le cabinet préconise l'emploi du bois, de ganivelle et la végétalisation avec des essences locales : tamaris, pins, bruyère, mimosas...

5- PATRIMOINE

Bail logement école : le logement de l'école a été reloué pour trois ans.

→ Montant du loyer 2016 : 308 € par mois

Madame BURGUBURU suggère la réécriture du bail en fonction des textes en vigueur.

La relecture du projet de bail sera soumise à Madame BURGUBURU .

Vote : Unanimité Pour

6- MARCHE PUBLIC

Le marché de rénovation de l'estacade bois a été attribué à l'entreprise BENOIT à SOUSTONS pour un montant TTC de : 110.248,76 €

Vote : Unanimité Pour

La séance est levée à 22h30
